## Usufruit / Nue-propriété

Par Edith44

Bonjour,

J'ai une interrogation concernant des biens mis en nue-propriété.

Mes parents ont fait construire deux maisons, une pour ma soeur, l'autre pour moi. ils ont gardé l'usufruit.et nous la nue propriété pour une maison chacune.

Suite à des problèmes de construction sur la mienne, la maison a été vendue. Mes parents ont gardé 30% de cette vente. j'ai bénéficié des 70 restant.

Ma question est : j'ai bénéficié de 70% sur 115 000 euros il y a 8 ans, donc 80 000 euros placé Ma mère jouit toujours de l'usufruit de la maison de ma soeur.

La maison de ma soeur a pris de la valeur son estimation est de 280 000 euros 300 000 euros environ.

La somme dont elle va bénéficier ne sera pas la même , la différence est importante, pensez-vous qu'il y aura un "réequilibrage" au décès de ma mère ?

Je vous remercie pour votre éclairage et sur les démarches éventuellement à faire Cordialement